Observatoire Réunionnais des VIolences Faites aux Femmes

Centre de Ressources Sociales & Urbaines de La Réunion

Tableau de bord des violences au sein du couple à La Réunion

Indicateurs 2025

Publié le 1er novembre 2026



Cofinancé par L'Union européenne

PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité (DRDFE)

Allocations Familiales
Caf de la Réunion

SOMMAIRE

INTRODUCTION

Principaux objectifs P.04

Champs d'observation P.04

Méthodologie P.05

État des lieux des morts violentes au sein du couple à La Réunion P.06

Violences conjugales : chiffres clés 2025 P.07

1. ÉCOUTE ET PRISE EN CHARGE DES FEMMES VICTIMES

Lieux d'écoute, d'accueil et d'orientation (LEAO) P.08

Gard Lespoir et EPAA P.09

PEAO Les Terrass P.10

Van Nina & Simone P.10

Appels au 3919 P.11

Intervenantes sociaux en commissariat et gendarmerie (ISCG) P.11

Référentes violences conjugales en entreprise P.12

Pack Nouveau Départ (PND) P.13

Aide Universelle d'Urgence P.15

Maison des Femmes, de la Mère et de l'Enfant (MFME) P.15

Dispositifs d'accompagnement vers l'emploi - Réseau VIF et FTM P.16

2. RÉVÉLATION DES FAITS AUX FORCES DE SÉCURITÉ INTÉRIEURE

Procédures VIF et VC enregistrées en commissariat de police et de gendarmerie P.17

Interventions VIF et VC des forces de sécurité intérieure P.17

Maison de protection des familles (MPF) P.18

Cofinancé par L'Union européenne

PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION

Caf de la Réunion

SOMMAIRE

3. PROTECTION ET SÉCURISATION DES VICTIMES

Association Réunionnaise pour l'Aide Juridique aux Familles et aux Victimes (ARAJUFA) P.19

Mise à l'abri d'urgence des victimes (SAUT, CHAUT, PGH) P20

Dispositif d'Accompagnement des Victimes de Violences Intrafamiliales (HEVA) P.21

4. LA LUTTE CONTRE LA RÉCIDIVE PAR L'ACCOMPAGNEMENT DES AUTEURS DE VIOLENCES CONJUGALES

Centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales (CPCA) P.22

Dispositif d'accompagnement des auteurs de violences intrafamiliales (DAAVIF) P.23

Appels au numéro d'écoute "Ne Frappez pas" P.23

Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) P.24

Nouvel Hébergement pour les Auteurs de Violences Intrafamiliales à La Réunion (NHAVIR) P.24

Justice restaurative P.25

Cofinancé par L'Union européenne

PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION

Caf de la Réunion

INTRODUCTION

Le tableau de bord élaboré par l'Observatoire réunionnais des violences faites aux femmes (ORViFF) a pour objectif de fournir un éclairage quantitatif, structuré et actualisé sur la situation des violences faites aux femmes à La Réunion. Conçu comme un outil de référence, il offre une vue d'ensemble des dynamiques à l'œuvre et s'adresse à l'ensemble des acteurs institutionnels et de terrain engagés auprès des victimes, afin de soutenir une meilleure compréhension des réalités territoriales.

Évolutif par nature, ce tableau de bord a vocation à s'enrichir au fil du temps, au gré des nouveaux dispositifs de prise en charge et de la consolidation d'indicateurs élaborés en partenariat avec les institutions et associations concernées. Il vise ainsi à suivre l'évolution du phénomène des violences faites aux femmes et plus particulièrement des violences au sein du couple. Cette publication a également pour but de contribuer à l'évaluation de l'impact des actions menées sur le territoire.

Les principaux objectifs

Les objectifs principaux du tableau de bord sont les suivants :

- observer et analyser les **évolutions des violences au sein du couple** sur le territoire réunionnais ;
- rassembler et présenter de manière synthétique des données récentes issues de sources multiples concernant les violences faites aux femmes au sein du couple ;
- proposer un **panorama actualisé** de la situation et une rétrospective des dispositifs déployés pour renforcer l'action collective contre les violences intrafamiliales ;
- **qualifier le phénomène** afin d'éclairer et d'améliorer la conception et la mise en œuvre des politiques publiques.

Il s'agit également de **valoriser les initiatives innovantes** portées sur le territoire, témoignant de la mobilisation conjointe des institutions publiques et du tissu associatif pour endiguer durablement ces violences.

Le tableau de bord 2025 s'articule autour de quatre axes structurants de la lutte contre les violences au sein du couple :

1. écoute, prise en charge et accompagnement des femmes victimes ;
2. révélation des faits aux forces de sécurité intérieure ;
3. protection et sécurisation des victimes ;
4. lutte contre la récidive par l'accueil des auteurs de violences conjugales

Les champs d'observation

L'ensemble du tableau de bord porte prioritairement sur les violences conjugales, champ historiquement investi par l'Observatoire.
La notion de "violence" renvoie ici à toute atteinte au droit fondamental à vivre en sécurité, à la dignité et à l'intégrité de la personne.
La notion de "couple" comprend les relations intimes unissant deux personnes, de même genre ou de genre différent, qu'elles soient actuelles ou passées, cohabitantes ou non. La loi du 4 avril 2006 intègre explicitement les situations de mariage, de PACS et de concubinage.

Cofinancé par
L'Union européenne

INTRODUCTION

Dans l'ensemble du tableau de bord, les termes "violences au sein du couple", "violences faites aux femmes en situation de couple" et "violences conjugales" seront utilisés de manière interchangeable pour désigner le phénomène observé.

Cet axe d'observation, suivi par l'ORViFF depuis sa création en 2014, bénéficie de partenariats solides permettant une exploitation complète et fiable des données, ainsi qu'une lecture rétrospective sur plus de dix années d'action publique et associative.

Cette édition met ainsi à jour les précédentes publication en y apportant un éclairage sur les données de l'année 2025.

Ce tableau de bord de la situation des violences au sein du couple à La Réunion en 2025 est un outil complémentaire aux autres publications existantes comportant des indicateurs locaux et/ou nationaux tels que :

- L'étude annuelle sur les morts violentes au sein du couple, publiée chaque année par la Délégation aux victimes (DAV) du ministère de l'Intérieur depuis 2006 ;
- Les bulletins statistiques et les bulletins d'informations réguliers des services statistiques du ministère de l'Intérieur (SSMSI) et du ministère de la Justice ;
- La lettre de l'Observatoire national des violences faites aux femmes, publiée chaque année par la Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF) ;
- L'enquête « Violences et rapports de genre » (Virage), menée par l'Institut national des études démographiques (Ined) en 2015 en France métropolitaine et en 2018 dans les Outre-mer (La Réunion, Guadeloupe et Martinique).

La méthodologie

L'ORVIFF définit et analyse des indicateurs de prise en charge et de protection des femmes victimes de violences, ainsi que des données relatives à la prévention de la récidive et à l'accompagnement des auteurs.

Ces indicateurs sont collectés de manière régulière - à un rythme trimestriel et/ou annuel - auprès de divers partenaires institutionnels et associatifs (forces de sécurité intérieure, associations, DRDFE, etc.). Quelques données présentées proviennent également de sources statistiques nationales.

Les données portent pour l'essentiel sur l'année 2025. Selon les dispositifs, les données peuvent être collectées de façon mensuelle, trimestrielle voire semestrielle. Néanmoins, lorsqu'il n'a pas été possible d'obtenir des indicateurs faisant état de la situation en 2025, ce sont celles de l'année n-1 qui sont communiquées.

Contrairement aux éditions précédentes du tableau de bord, les données relatives à l'année 2025 concernant les dispositifs de protection judiciaire (ordonnances de protection – OP, bracelets anti-rapprochement – BAR et téléphones grave danger – TGD) et le nombre d'affaires enregistrées pour VIF ou VC n'ont pas pu être recueillies auprès des tribunaux judiciaires par l'ORViFF. Ces indicateurs ne peuvent donc pas être renseignés pour cette année, marquant une rupture dans la collecte de données.

Cofinancé par L'Union européenne
PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION
Caf de la Réunion

INTRODUCTION

Morts violentes au sein du couple

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	**2025**
Nombre de femmes victimes de morts violentes au sein du couple à La Réunion	2	4	4	4	0	0	3	3	0	3	3
Evolution		↗	=	=	↘	=	↗	=	↘	↗	=
Nombre de femmes victimes de morts violentes au sein du couple en France	115	109	109	121	146	102	122	118	96	107	111
Totaux des victimes de morts violentes au sein du couple France	136	138	125	149	173	125	143	145	119	138	136
Évolution		↗	↘	↗	↗	↘	↗	↗	↘	↗	↘

Source : Ministère de l'intérieur, Délégation aux victimes, Étude nationale des morts violentes au sein du couple (2015 à 2025)

L'Étude nationale des morts violentes au sein du couple constitue un outil essentiel pour appréhender l'évolution des homicides intrafamiliaux, notamment les féminicides. En 2025, 136 personnes ont été tuées par leur partenaire ou ex-partenaire. La répartition par sexe met en évidence une surreprésentation des femmes : 111 victimes féminines ont été recensées, soit une augmentation de 4 % par rapport à 2024, tandis que 25 victimes masculines ont été enregistrées, représentant une baisse de 19 % sur la même période. 82% des auteurs des faits sont des hommes et 82% des victimes sont des femmes. Par ailleurs, 9 mineurs ont perdu la vie en tant que victimes collatérales.

En 2025, **445 tentatives d'homicide** au sein du couple (ciblant 333 victimes féminines et 112 victimes masculines) ont été recensées sur le territoire national par les services de police et les unités de gendarmerie en France.
Ces faits représentent 16 % de l'ensemble des homicides non crapuleux et violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner enregistrés en France en 2024 (831 cas recensés).

La situation observée à La Réunion s'inscrit dans cette tendance nationale : trois homicides conjugaux y ont été enregistrés en 2025, le même nombre de victimes recensées qu'en 2024.

Cofinancé par L'Union européenne
PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION
Caf de la Réunion

Les violences au sein du couple à La Réunion
Chiffres clés - 2025

3 féminicides

2554 victimes reçues par les associations réunionnaises, toutes confondues

3736 femmes victimes de violences au sein du couple enregistrées par les forces de sécurité intérieure

en moyenne **10** femmes se rendent chaque jour en commissariat de police et gendarmerie pour dénoncer des faits de violences conjugales

en moyenne **15,17** interventions VIF sont menées chaque jour par les Forces de sécurité intérieure

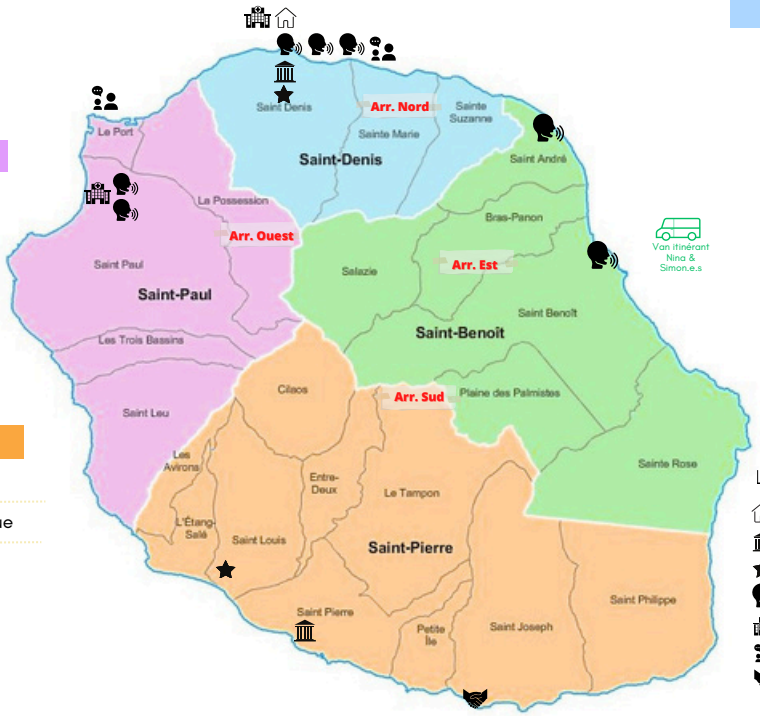
130 victimes ont intégré le Pack Nouveau Départ

767 auteurs de violences conjugales ont été accompagné par le CPCA depuis le début du dispositif

Cofinancé par L'Union européenne
PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION
ALLOCATIONS FAMILIALES Caf de la Réunion

1 Écoute et prise en charge des femmes victimes

CARTOGRAPHIE DU RÉSEAU ASSOCIATIF



Arrondissement Ouest

Réseau VIF	LEAO
Gard lespoir	Association de prise en charge

Arrondissement Sud

Planning familial	EVARS
ARAJUFA	Aide Juridique

Arrondissement Nord

AMAFAR-EPE	Accueil de jour
ARIV CEVIF AMAFAR-EPE	LEAO
ARAJUFA	Aide Juridique
ARPSH	EVARS
EPAA	Association de prise en charge

Arrondissement Est

Femmes Solid'Air ! AFECT	LEAO

Légende

- Accueils de jour
- Association pour l'accompagnement juridique
- Espaces vie affective, relationnelle et sexuelle (EVARS)
- Lieux d'écoute, d'accueil et d'orientation
- Permanences associatives MFME
- Association de prise en charge
- Points d'accueil d'écoute et d'orientation Les Terrass

Les associations interviennent sur toute l'île

Un réseau associatif identifié et mobilisé : lieux d'écoute, d'accueil et d'orientation (LEAO)

Sept associations LEAO assurent, du lundi au vendredi, des permanences d'information, d'accueil et d'orientation des femmes victimes de violences : 3 dans le Nord (CEVIF, ARIV, AMAFAR-EPE), 2 dans l'Est (AFECT, Femmes Solid'Air !), 1 dans l'Ouest (Réseau VIF) et 1 dans le Sud (Planning Familial 974, qui intervient également dans l'Ouest).

Les LEAO offrent aux victimes un soutien et un accompagnement pouvant être d'ordre administratif, juridique, psychologique et/ou social.

En 2025, les LEAO ont accueilli 2401 personnes dont 1771 victimes de violences (74%). Parmi elles, 1151 sont des femmes victimes de violences au sein du couple.

1614

appels téléphoniques ont été reçus par les LEAO en 2025.

Sources : LEAO, année 2025

Cofinancé par L'Union européenne
PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION
Caf de la Réunion

Deux associations au service de la prise en charge des victimes

Depuis 2024, la Direction Régionale aux droits des Femmes et à l'Égalité (DRDFE) finance deux nouvelles associations sur le champ de la prise en charge et l'orientation des femmes victimes de violences au sein du couple.

ASSOCIATION GARD LESPOIR

Association de loi 1901, Gard Lespoir est une structure implantée dans l'ouest de l'île et engagée dans la lutte contre toutes les formes de violences intrafamiliales et conjugales. Elle accompagne les femmes, les enfants et les familles victimes de violences, mais également les personnes en situation de précarité, avec une approche fondée sur l'écoute, la protection, l'orientation et la reconstruction. Ainsi, ses principales missions sont de :

- lutter contre toutes formes de violences physiques, morales, psychologiques et intrafamiliales ;
- accueillir, écouter, orienter les victimes dans leurs démarches sociales, administratives, et juridiques ;
- sensibiliser et prévenir les violences auprès des jeunes, notamment dans les collèges, lycées et centres de formation ;
- apporter une aide concrète aux familles les plus démunies, notamment en situation d'urgence et de précarité ;
- favoriser l'accès à l'insertion sociale et professionnelle ;
- ou encore de développer l'entraide et la solidarité, en valorisant les femmes, les hommes et les familles dans différents domaines.

Au cours de l'année 2025, l'association Gard Lespoir a accueilli 105 personnes au total. Parmi elles, 97 femmes se sont orientées vers l'association en tant que victimes de violences, dont 54 femmes victimes de violences conjugales.

L'ASSOCIATION ÉCOUTE-MOI, PROTÈGE-MOI, AIDE-MOI, AIME-MOI (EPAA)

Écoute-Moi, Protège-Moi, Aide-Moi, Aime-Moi (EPAA) est une association de protection de l'enfance agissant sur l'ensemble du territoire de La Réunion. Elle a pour mission de défendre l'intégrité, la dignité et les droits de chaque enfant, notamment dans le cadre familial.
L'association accompagne, conseille et oriente les parents et adultes protecteurs afin de les soutenir dans leurs démarches et de favoriser la protection de l'enfant et son orientation vers les professionnels et services compétents.

Sur le volet des violences au sein du couple, l'association EPAA soutient et défend les familles victimes de violences intrafamiliales en les accompagnant vers les structures compétentes et en leur apportant une aide morale et matérielle.

Au cours de l'année 2025, l'association EPAA a accueilli 732 femmes victimes de violences, dont 42% sont victimes de violences conjugales.

Au total, en 2025, ces deux associations ont accueilli 829 femmes victimes de violences. Parmi elles, 44% sont victimes de violences dans le couple.

Cofinancé par L'Union européenne

La permanence d'écoute, d'accueil et d'orientation des victimes (PEAO) au centre commercial "les Terrass" à Saint Joseph : un dispositif d'aller vers pour assurer le dernier kilomètre auprès des victimes isolées

Développées lors du premier confinement, les permanences associatives en centre commercial se sont progressivement pérennisées dans une logique « d'aller vers » un public plus vulnérable - car isolé des grands centres administratifs - en vue de leur permettre d'accéder aux dispositifs d'aide. Deux espaces d'accueil et d'écoute s'étaient installés à La Réunion : un dans l'Est (Saint-Benoît) et un dans le Sud (Saint-Joseph).

En 2021, ces deux espaces ont accueillis près de 5 416 personnes et la majorité ont été orientées vers une aide psychologique (84%). Parmi les personnes accueillies, 69% d'entre elles étaient des femmes.

Depuis 2024, l'espace de Saint-Joseph s'est maintenu au centre commercial « Les Terrass », avec un accueil du public initialement prévu 5 jours par semaine. Les permanences sont assurées par une pluralité d'associations qui sont en capacité de délivrer : accueil/écoute/orientation, sensibilisation, dépistage et prévention sur les violences, soutien et renforcement des compétences psychosociales.

En 2025, 178 personnes ont été accueillies par le PEAO de Saint Joseph, soit physiquement, soit par téléphone. Parmi elles, une centaine ont bénéficié d'un accueil en permanence, dont 76 % de femmes.

Note au lecteur

Les données présentées ci-contre ont été transmises par la coordination du PEAO Les Terrass. Toutefois, en raison d'une traçabilité hétérogène concernant le décompte des personnes reçues et le nombre effectif de permanences assurées, ces chiffres doivent être interprétés comme des ordres de grandeur.

Le van "Nina & Simone" : un dispositif mobile itinérant

Le modèle itinérant des dispositifs « d'aller vers » complète les permanences hors les murs. Il cible particulièrement les zones isolées, avec des initiatives adaptées aux spécificités locales, aux besoins de leurs habitants et aux acteurs engagés sur ces thématiques.

Ce dispositif s'inspire du van « En voiture Nina & Simon·e·s », lancé en 2020 dans les Hauts-de-France et dédié à l'égalité.

Sur le territoire de La Réunion, le van « Nina & Simon·e·s » vise à créer un espace d'accueil, d'écoute et d'orientation, facilitant l'accès à l'information et à l'accompagnement, tout en réduisant les contraintes liées à l'isolement géographique. Inauguré le 25 novembre 2023, ce dispositif est animé par l'association AFECT et est déployé essentiellement dans l'Est de l'île.

Lors de ses permanences itinérantes, le van s'installe dans différents lieux afin d'aller à la rencontre du public. En 2025, 43 permanences ont ainsi été organisées sur le territoire.

Deux membres de l'équipe accompagnent les personnes dans leurs démarches administratives et numériques afin de garantir l'accès aux droits. Ils assurent également une orientation et un suivi adapté aux besoins des publics les plus éloignés des structures existantes.

NINA & SIMON·E·S
info · écoute · conseil

En 2025,

1084

personnes ont été reçues et ont pu bénéficier d'un primo accueil et/ou d'un accompagnement

Parmi ces personnes :

596

sont des femmes

10

établissements scolaires (collèges et lycées) ont été touchés

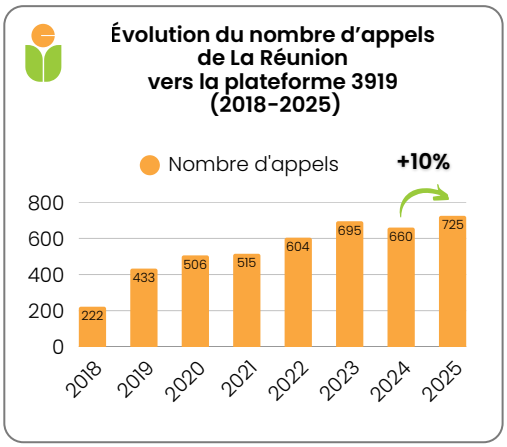
Cofinancé par L'Union européenne
PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION
Caf de la Réunion

Un recours toujours plus important au 3919

Ce numéro d'écoute national, anonyme et gratuit, destiné aux femmes victimes de toutes violences, à leur entourage et aux professionnels concernés assure une écoute, une information et une orientation vers les structures locales d'accompagnement et de prise en charge.

Depuis le 1er janvier 2021, il est joignable 24h/24 et 7j/7 depuis la métropole et les Outre-mer et traduit dans plus de 200 langues dont le shimahorais et le malgache. L'accueil téléphonique en créole réunionnais est également disponible depuis mai 2025.

Les appels en provenance de La Réunion représentent 1,1% de l'ensemble des appels pris en charge sur le territoire national, soit 725 appels. On note une augmentation des appels de 10% par rapport à 2024.

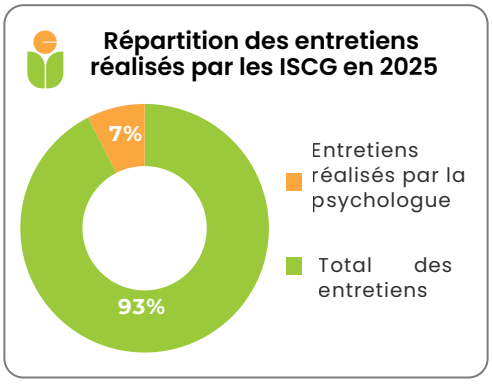


Source : Fédération Nationale Solidarité Femmes

Une équipe d'intervenants sociaux placée auprès des services de police et de gendarmerie (ISCG)

À La Réunion, le dispositif ISCG résulte d'un partenariat entre l'État, le Conseil Départemental, la Direction Territoriale de la Police Nationale (DTPN) et la Gendarmerie Nationale depuis 2011. L'intervenant social en commissariat en police ou en gendarmerie a pour rôle :

- l'accueil et l'écoute active de toutes les personnes (victime, mis en cause, autre) en situation de détresse sociale, majoritairement des victimes de violences intrafamiliales, dont conjugales, se présentant au commissariat ou en gendarmerie ;
- leur orientation vers les professionnels du territoire tels que les services sociaux, les forces de sécurité intérieure, les associations d'accompagnement des victimes, ou encore les établissements de santé.



Source : Conseil Départemental

En 2025, l'équipe compte dix ISCG, ainsi qu'une psychologue, mobilisable par les intervenants sociaux et les gendarmes. Elle organise l'accueil des personnes sur RDV sur le territoire de la gendarmerie.
Ainsi, en 2025, la psychologue a effectué 352 entretiens au profit de 120 bénéficiaires.

En 2025, l'ensemble du réseau des ISCG a réalisé 4328 entretiens physiques ou téléphoniques, au bénéfice de 3202 personnes. Entre 2024 et 2025, on observe ainsi une diminution des entretiens (-13%), mais aussi des bénéficiaires (-17%), qui s'explique en partie par la vacance du poste d'ISCG dans une commune de l'Est particulièrement touchée par les VIF.

Parmi les problématiques initiales évoquées par les bénéficiaires lors des entretiens, il ressort que les violences physiques (22%) et psychologiques (14%) sont les plus identifiées. Les violences sexuelles, quant à elles, constituent la problématique initiale de 6% des entretiens.

Note au lecteur

Ici, une victime est définie comme un « usager qui déclare être victime d'une infraction pénale, avec ou sans procédure, plainte, renseignement judiciaire ou main-courante initié. C'est donc la déclaration de la personne qui la situe, indépendamment des suites d'une possible procédure pénale qui serait engagée par ailleurs ». Toutefois, la majorité des personnes reçues par les ISCG sont des victimes de violences intrafamiliales dont conjugales.

Cofinancé par L'Union européenne
PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION
Caf de la Réunion

Les référentes violences conjugales : un dispositif pour faciliter la libération de la parole en entreprise

Porté par le Club Innovons pour l'Emploi avec le soutien de la Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité (DRDFE), le dispositif des « référentes violences conjugales » en entreprise a été lancé en novembre 2024 pour une phase pilote d'un an. Il vise à nommer, au sein des entreprises volontaires, une ou plusieurs femmes référentes disponibles pour recueillir la parole des salariés victimes.

Grâce à un partenariat avec des experts spécialisés dans la formation et la lutte contre les violences faites aux femmes, tels que Anne-Laure Albisetti (présidente de l'URPS Infirmier) et Frédéric Rousset (président du CEVIF), les référentes acquièrent les compétences nécessaires pour accueillir la parole des victimes, les informer et les orienter vers les dispositifs adaptés.

Cet outil permet d'instaurer des repères au sein des entreprises privées, offrant ainsi aux victimes un espace sécurisé pour signaler des faits et trouver une issue aux violences conjugales. Depuis son lancement, plus de 40 entreprises réunionnaises, parmi lesquelles le Groupe Macé, E.Leclerc, Air Austral ou encore le Palm Hôtel se sont engagées dans cette démarche.

Au terme de cette phase pilote d'un an, Koekipia a été créée en septembre 2025 afin d'assurer la continuité et le développement de ce dispositif innovant. Cette nouvelle structure a pour vocation de porter durablement le réseau des référentes violences conjugales en entreprise et d'en faire un levier durable de prévention des violences conjugales en milieu professionnel.



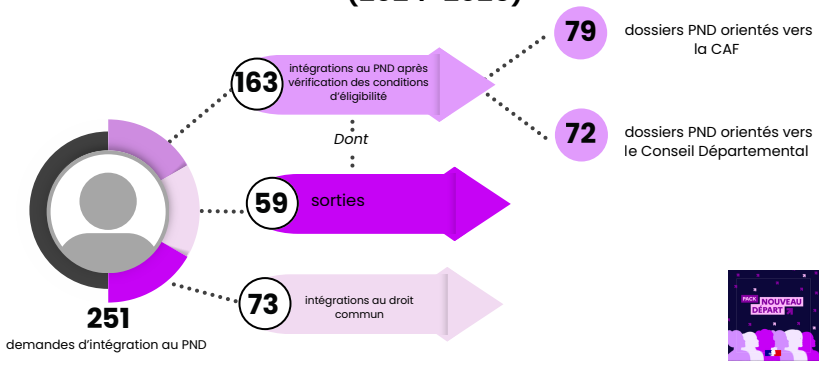
Source : KOEKIPIA

Cofinancé par L'Union européenne
PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION
Caf de la Réunion

Un premier retour sur l'expérimentation du Pack Nouveau Départ à La Réunion

Le Pack Nouveau Départ (PND) est expérimenté à La Réunion depuis juin 2024. Ce dispositif a pour objectif de faciliter le parcours de sortie des violences conjugales en proposant aux victimes un accompagnement rapide, coordonné et adapté à leurs besoins.
Il s'appuie sur un réseau de partenaires composé de « détecteurs », chargés d'identifier et d'orienter les victimes, d'un coordinateur (la CAF), qui organise leur parcours, et de « référents », mobilisés pour mettre en œuvre les solutions d'accompagnement les plus adaptées à chaque situation.

Répartition des demandes d'intégration au Pack Nouveau Départ depuis son déploiement (2024-2025)



Données au 31 décembre 2025 *Source : Caisse d'Allocations Familiales*

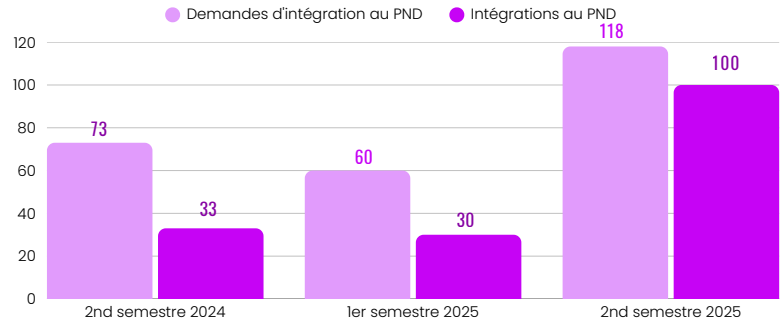
Depuis le début de la mise en œuvre du dispositif, de juin 2024 à décembre 2025, 251 victimes ont été orientées par les détecteurs pour une demande d'intégration au Pack Nouveau Départ.
Après vérification des conditions d'éligibilité par la CAF, 163 victimes ont pu intégrer le PND et bénéficier d'un parcours personnalisé, soit un taux d'intégration de 65%.
Parmi les 88 victimes n'ayant pas intégré le PND, 73 ont néanmoins été orientées vers des dispositifs de droit commun.

Au total, 94 % des victimes détectées ont donc bénéficié d'un accompagnement, dans le cadre du PND ou d'un dispositif de droit commun ; 15 personnes n'ont pas donné suite à leur demande.

En 2025, 178 demandes d'intégration au Pack Nouveau Départ ont été enregistrées, dont 118 au second semestre, soit 66 % de l'ensemble des demandes de l'année.

Cette progression s'explique notamment par le déploiement progressif du dispositif sur l'ensemble du territoire réunionnais.
Initialement mis en œuvre dans le bassin Sud en juin 2024, le PND a en ensuite été étendu à l'Est à partir d'avril 2025, avant de couvrir l'ensemble de l'île à la fin de l'année 2025.

Évolution des demandes d'intégration au Pack Nouveau Départ et des intégrations au dispositif après vérification des conditions d'éligibilité (2024-2025)

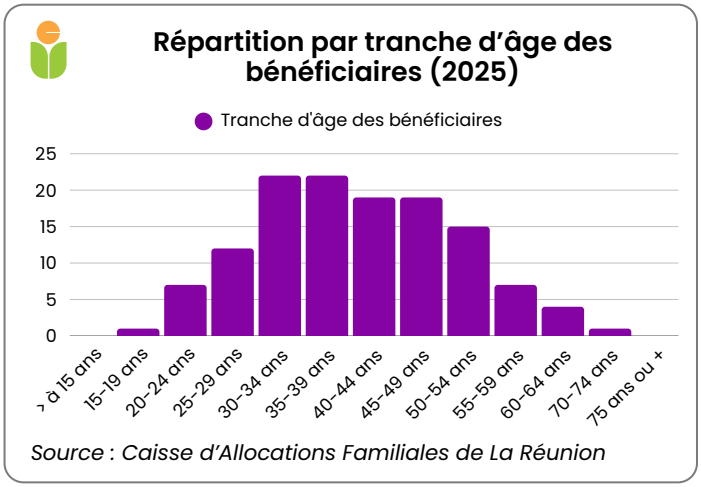


Source : Caisse d'Allocations Familiales de La Réunion

Cette augmentation du nombre de demandes d'intégration peut également traduire une meilleure connaissance du dispositif par les acteurs du territoire, conduisant à une orientation plus fréquente des victimes vers le PND. Elle s'accompagne d'ailleurs d'un élargissement du réseau de partenaires : au 31 décembre 2025, le dispositif s'appuyait ainsi sur 48 détecteurs et 29 référents engagés.
Enfin, la part des intégrations au PND parmi les demandes enregistrées progresse également : le taux d'intégration passe ainsi de 50% pour le premier semestre 2025 à 85% pour le second. Cette évolution témoigne à nouveau d'une meilleure appropriation du dispositif par les partenaires et d'une compréhension accrue de ses critères d'éligibilité.

Cofinancé par L'Union européenne
PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION
ALLOCATIONS FAMILIALES Caf de la Réunion

Le profil socio-démographiques des bénéficiaires du Pack Nouveau Départ en 2025



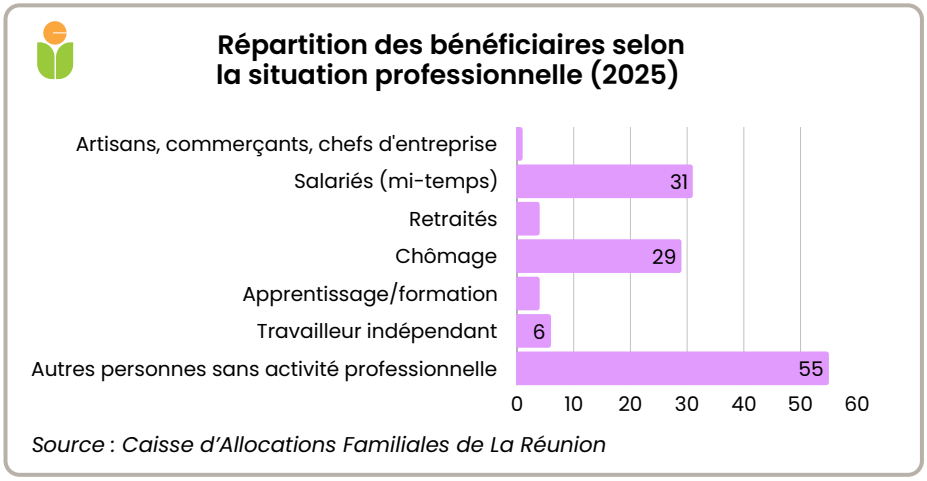
Source : Caisse d'Allocations Familiales de La Réunion

Parmi les 130 bénéficiaires du Pack Nouveau Départ en 2025, 99 % sont des femmes. Toutefois, un homme a intégré le dispositif au cours du second semestre 2025, illustrant la possibilité pour le PND de répondre aux besoins de l'ensemble des victimes de violences conjugales, quelque soit leur genre.
Par ailleurs, la répartition par âge des bénéficiaires évolue entre 2024 et 2025 : si les personnes âgées de 45 à 49 ans étaient majoritaires en 2024, les bénéficiaires de 2025 se répartissent de manière plus homogène entre les différentes tranches d'âge.

Ainsi, si les bénéficiaires du PND restent majoritairement âgés de 30 à 50 ans, leur profil s'est diversifié. La part des 15-29 ans augmente sensiblement, représentant 24 % des bénéficiaires en 2025. Une évolution similaire est observée chez les 50 ans et plus, qui représentent désormais 15 % des bénéficiaires. Au-delà de l'effet mécanique lié à l'augmentation du nombre de victimes prises en charge en 2025, ces évolutions suggèrent que le dispositif parvient à toucher un public de plus en plus diversifié en termes d'âge.

Par ailleurs, les 169 enfants mineurs rattachés aux victimes orientées vers le PND en 2025 soulignent l'importance de prendre en compte les enjeux de la parentalité ainsi que les besoins spécifiques des enfants (co)victimes, notamment en matière de scolarisation et d'accompagnement.

Enfin, s'agissant de la situation professionnelle, 42 % des bénéficiaires du dispositif en 2025 sont sans activité professionnelle.
Ce constat met en évidence l'importance des besoins liés à l'autonomie financière, à la formation, à l'insertion ou au retour à l'emploi, tout en rappelant que les besoins d'accompagnement varient selon la situation de chaque bénéficiaire.



Source : Caisse d'Allocations Familiales de La Réunion

À l'inverse, certaines catégories de population, telles que les cadres et les professions intellectuelles supérieures, apparaissent moins représentées - voire absente - parmi les bénéficiaires.
Cette sous-représentation invite à s'interroger sur la capacité du dispositif à toucher l'ensemble des publics concernés, en particulier les personnes en emploi stable ou disposant de ressources plus élevées.

Cofinancé par L'Union européenne
PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION
ALLOCATIONS FAMILIALES Caf de la Réunion

L'aide Universelle d'Urgence : une aide financière visant à faciliter le départ du foyer violent

Depuis le 1er décembre 2023, les personnes subissant des violences conjugales peuvent bénéficier sous certaines conditions, de l'aide universelle d'urgence. Versée par la CAF, cette aide est un soutien financier qui doit permettre à la victime de s'éloigner physiquement de l'auteur des violences et faire face aux dépenses immédiates en attendant de trouver des solutions durables. Selon la situation financière et sociale, la victime pourra bénéficier de cette prestation sous forme d'une aide non remboursable ou d'un prêt sans intérêt. Dans le cas d'un prêt, l'auteur des violences pourra être condamné à le rembourser à la place de la victime.

Cette aide ne se substitut pas aux autres dispositifs de droits commun et d'accompagnement nécessaire vers l'autonomisation financière, économique, et psychologique dont les personnes victimes peuvent avoir besoin.

L'Aide Universelle d'Urgence (AUU) est à ne pas confondre avec le Pack Nouveau Départ. Les personnes bénéficiant d'un accompagnement dans le cadre du parcours PND ne sont pas obligatoirement éligibles à l'Aide Universelle d'Urgence délivrée par la CAF. Si les personnes victimes fléchées PND remplissent les conditions d'éligibilité à l'AUU, alors elles pourront en bénéficier.

549

demandes concernant l'Aide Universelle d'urgence en 2025

-15% par rapport à 2024

99% de ces demandes concernent des femmes

83% de ces demandes concernent des personnes ayant au moins un enfant à charge

Source : Caisse d'allocations familiales de La Réunion

La Maison des Femmes de la Mère et de l'Enfant (MFME) : une structure pour la prise en charge socio médicale des femmes victimes et de leurs enfants

La Maison des Femmes, de la Mère et de l'Enfant (MFME) est une structure d'accompagnement et de soins rattachée à chaque centre hospitalier de l'île (CHU Sud, CHU Nord, GHER et CHOR). Deux unités sont actuellement opérationnelles : l'une dans le secteur Ouest, l'autre dans le secteur Nord.
La MFME propose un accompagnement socio-médical individualisé, adapté aux besoins de chaque personne, afin de faciliter le parcours des femmes et des enfants victimes de violences conjugales ou intrafamiliales.

Grâce à une équipe pluridisciplinaire, la MFME constitue un point d'entrée unique permettant d'accéder, sur rendez-vous, à différents professionnels : médecins, psychologues, forces de sécurité intérieure, associations spécialisées, etc.

La structure a pour missions de :
- Faciliter un accès rapide aux soins ;
- Assurer une coordination efficace entre les intervenants, grâce à un référent dédié au suivi des parcours ;
- Orienter les victimes vers les dispositifs adaptés pour garantir la continuité de leur prise en charge ;
- Assurer la fonction ressource en victimologie dans le cadre d'un travail de partenariat et d'animation de proximité.

En 2025, la MFME Nord a, par exemple, reçue 70 femmes victimes de violences, dont 81% déclarent des faits de violences au sein du couple.

Cofinancé par L'Union européenne
PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION
Caf de la Réunion

Des dispositifs d'accompagnement vers l'emploi portés par deux associations

RÉSEAU VIF

Réseau VIF
Violences IntraFamiliales
Prise en charge globale et Grand Danger

170 victimes contactées et/ou évaluées

68 victimes (sans emploi) suivies sur le volet insertion

Source : Réseau VIF, 2025

Le Réseau VIF accompagne les femmes victimes de violences conjugales vers l'autonomie économique et financière, un levier essentiel pour reconstruire leur estime de soi.

Afin de faciliter leur accès à l'emploi, qu'il s'agisse d'un retour à l'activité ou d'une première insertion pour les femmes en situation de grande précarité, chaque personne rencontrée bénéficie d'une évaluation sociale portant sur ses revenus, son positionnement par rapport à l'emploi, son parcours professionnel et ses attentes vis-à-vis du travail ainsi qu'une analyse de son contexte de vie afin d'adapter au mieux l'accompagnement proposé.

FINALISER, TRANSMETTRE, MOBILISER (FTM)

L'association Finaliser, Transmettre, Mobiliser (FTM) présente depuis plus de 26 ans sur le territoire, accompagne les femmes vers leurs démarches d'insertion professionnelles.

Elle porte quatre projets dont le projet "Horizons" mis en place depuis trois ans, qui s'adresse spécifiquement aux femmes victimes de toutes formes de violences. 2 job-coaches sont dédiées à cette mission et interviennent par ailleurs auprès des Maisons des Femmes de la Mère et de l'Enfant du nord, de l'ouest et du Sud. Ces professionnelles se forment, en continu, aux techniques d'accompagnement des personnes en situation de violences extrêmement vulnérables. Cette expertise leur permet de répondre avec bienveillance et de manière adéquate aux besoins exprimés par les femmes victimes de violences.

L'objectif du projet "Horizons" est d'accompagner les femmes victimes sur un an pour qu'elles s'approprient les compétences professionnelles et personnelles nécessaires afin de s'émanciper davantage.Ainsi, les femmes qui adhérent à ce projet retrouvent confiance en elles en collaborant régulièrement avec leurs job-coaches. Le parcours vers l'insertion professionnelle est ponctué de ruptures dues aux difficultés sociales, économiques, administratives et judiciaires auxquelles les victimes peuvent être confrontées. De ce fait, l'association fait preuve de flexibilité et est en mesure de prolonger l'accompagnement selon les besoins des participantes.

Ftm ASSOCIATION™

76 femmes accompagnées vers l'insertion professionnelle dans le cadre du projet Horizons en 2025

dont

34 femmes victimes ont bénéficié d'une insertion professionnelle effective

Source : FTM, 2025

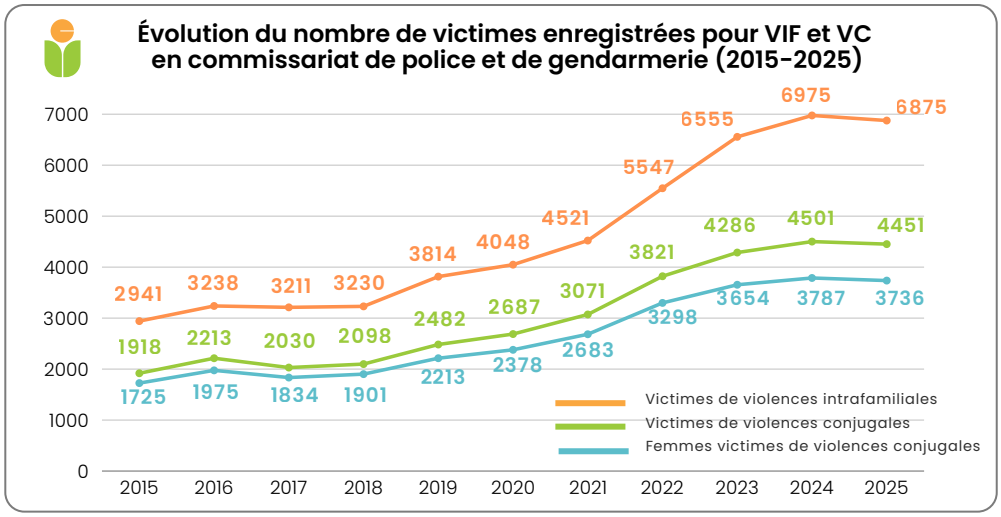
Cofinancé par L'Union européenne
PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION
Caf de la Réunion

2 Révélation des faits aux forces de sécurité intérieure

Une hausse du nombre de personnes se rendant en commissariat de police et de gendarmerie pour énoncer des faits de violences

En 2025, les services de police et de gendarmerie de La Réunion ont enregistré 6875 personnes ayant déclaré être victimes de violences intrafamiliales. Pour la première fois depuis 2018, ce nombre est très légèrement en baisse, avec une diminution de 1,4 % par rapport à 2024. Cette évolution s'inscrit toutefois dans une tendance de long terme marquée par une forte progression des faits déclarés. Entre 2015 et 2025, le nombre de victimes enregistrées a ainsi augmenté de 122 %.
Les violences conjugales demeurent la principale composante des violences intrafamiliales.
En 2025, elles représentent 65 % de l'ensemble des victimes de violences intrafamiliales, soit 4 551 personnes ayant déclaré des faits de violences commises par leur partenaire ou ex-partenaire.

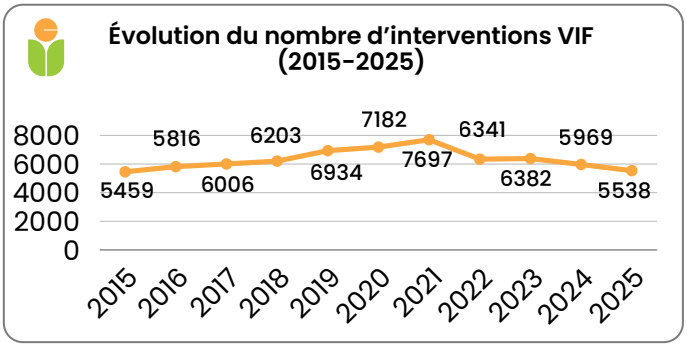
Les femmes restent très majoritairement concernées par ces violences. En 2025, 3736 femmes (84 %) se sont déclarées victimes de violences conjugales, contre 715 hommes (16 %).
En moyenne, 10 femmes par jour se rendent ainsi dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie pour dénoncer des faits de violences conjugales. Si ce niveau est relativement stable entre 2023 et 2025, il a en revanche doublé depuis 2015.



L'augmentation du nombre de victimes enregistrées ne traduit pas nécessairement une hausse des violences conjugales elles-mêmes. Elle peut également refléter une libération progressive de la parole et une plus grande propension des victimes à signaler les faits aux forces de sécurité intérieure, en particulier lorsqu'elles sont confrontées à une situation de crise, à un danger immédiat ou à un épisode de violence particulièrement grave.
Cette hausse des signalements peut également être interprétée comme le signe d'une meilleure identification des services de police et de gendarmerie par les victimes, qui les perçoivent de plus en plus comme des acteurs de protection et de recours face aux violences intrafamiliales.

Une baisse du nombre d'interventions par les forces de sécurité intérieure pour des faits de violences intrafamiliales

En 2025, les forces de sécurité intérieure ont réalisé 5538 interventions pour des faits de violences intrafamiliales, soit une moyenne de 15 interventions par jour.
Le nombre d'interventions a augmenté de manière continue entre 2015 et 2021, atteignant un pic de 7 697 interventions en 2021. Depuis lors, une tendance à la baisse s'est installée. En 2025, les interventions diminuent de 7 % par rapport à 2024 et de 13 % par rapport à 2022.



Source : Gendarmerie Nationale de La Réunion et Direction Territoriale de la Police Nationale de La Réunion

Cofinancé par L'Union européenne
PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION
Caf de la Réunion

La maison de protection des familles, un acteur prépondérant dans le suivi et l'orientation des victimes de violences conjugales

Les Maisons de protection des familles (MPF) ont été créées à la suite du Grenelle des violences conjugales de septembre 2019. Elles renforcent l'engagement de la Gendarmerie dans la prévention, l'accompagnement et le suivi des victimes et constituent par ailleurs un point d'appui essentiel aux unités.
En tant que point d'entrée unique pour les partenaires départementaux (associations, institutions, etc.), elles facilitent la coordination et la cohérence des actions de prévention avec ces acteurs. De plus, elles apportent un soutien aux unités, y compris sur le plan judiciaire.

Il existe actuellement 101 MPF en France dont 7 en Outre-Mer. La Réunion dispose également d'une MPF, avec 6 personnels militaires ainsi qu'un personnel civil (une psychologue membre de l'équipe des ISCG).

Les missions principales gravitent autour de 4 actions :

- Prévenir par la conception et le soutien aux actions de prévention pertinentes sur le département, se traduisant par la mise en place de sensibilisations auprès des mineurs et des professionnels.
- Protéger et accompagner les victimes de violences intrafamiliales en assurant un suivi de leur situation deux mois après la saisine initiale, en les conseillant et les orientant au besoin.
- Appuyer les enquêteurs grâce à l'expertise de la MPF, en matière de prise en charge ou d'audition de victimes particulièrement sensibles.
- Coordonner et animer en mettant en place des entretiens partenariaux auprès des associations et des institutions.

3157

personnes sensibilisées sur la thématique des violences en 2025

433

prises de contact auprès des victimes de VIF en 2025

356

auditions de mineurs effectuées en 2025

La MPF de La Réunion prend contact systématiquement avec les victimes de violences intrafamiliales deux mois après la saisine initiale de la gendarmerie pour les accompagner et les orienter au besoin dans leurs démarches. Cette mission essentielle permet d':

- assurer un suivi des personnes victimes et un lien de contact après les démarches judiciaires engagées ;
- éviter une rupture dans le parcours d'accompagnement des victimes ;
- assurer une continuité dans les démarches en activant le réseau de partenaires adéquats.

En lien avec les ISCG, la MPF assure également un maillage territorial indispensable à l'accompagnement des personnes victimes.

En outre, elle apporte son soutien et son expertise notamment concernant les auditions des mineurs victimes, qui sont soumises à un protocole précis.
Ainsi, la MPF peut être sollicitée pour soutenir les unités territoriales dans le cadre des "auditions MELANIE" des mineurs victimes d'agression sexuelle ou de maltraitance, s'inscrivant dans un travail pluridisciplinaire avec les médecins légistes, les psychologues du service victimologie et les assistantes sociales.

Source : Maison de Protection des Familles (MPF) de La Réunion

Cofinancé par L'Union européenne
PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION
ALLOCATIONS FAMILIALES Caf de la Réunion

3 Protection et sécurisation des victimes

Le soutien apporté par l'ARAJUFA aux victimes de violences conjugales

L'Association Réunionnaise d'Aide Juridique aux victimes et leur Familles (A.R.A.J.U.FA - France Victimes) propose à toute personne, sans conditions de ressources et gratuitement, une aide aux victimes d'infractions et un accès facilité à leur droit en matière civile.
Il s'agit d'un maillon essentiel dans l'accompagnement des victimes, parfois démunies face aux démarches juridiques et à leur compréhension.

En 2025, l'association ARAJUFA France Victime a accueilli un total de 11 830 personnes (+16% par rapport à 2024) dans le cadre de ses deux missions principales :

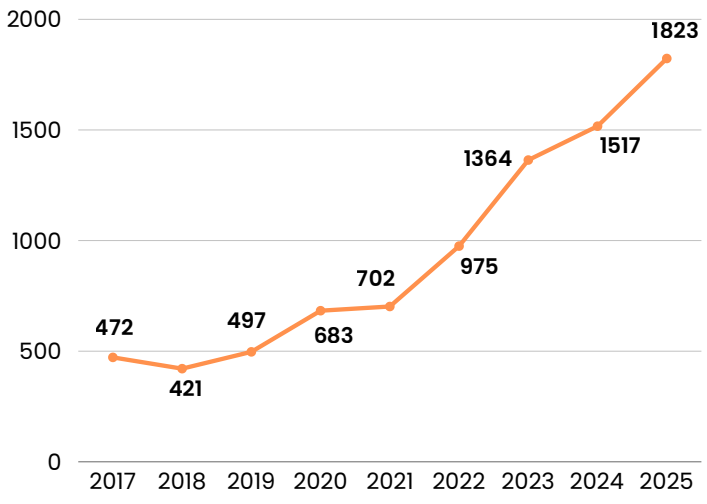
- 7067 personnes ont été reçues dans une démarche d'accès aux droits ;
- 4763 victimes d'infractions pénales ont été reçues dans le cadre de l'aide aux victimes.

L'AIDE AUX VICTIMES

En 2025, 1 823 personnes, soit 38 % des 4 763 personnes reçues dans le cadre de l'aide aux victimes, ont déclaré ou évoqué des situations de violences conjugales. Parmi elles, 70% étaient concernées par des violences survenues au sein du couple, tandis que 30 % concernaient des couples séparés.

La proportion de victimes de violences conjugales suivies par la structure est ainsi en progression continue depuis 2017 : +286 % depuis cette date et +20 % par rapport à 2024. Cette tendance confirme l'importance des besoins d'accompagnement spécialisés, notamment sur le volet juridique.

Aide aux victimes - Nombre de personnes accueillies et évoquant des faits de violences conjugales (2017-2025)



Source : ARAJUFA France Victimes

L'importance du nombre d'entretiens juridiques consacrés aux victimes de violences conjugales corrobore cette dynamique. En 2025, 3716 entretiens juridiques ont été réalisés auprès des personnes accueillies évoquant ces violences, soit une légère baisse de 3% par rapport à l'année précédente.

Après une forte augmentation observée entre 2023 et 2024 (+38%), le nombre d'entretiens psychologiques réalisés diminue quant à lui de 27 % entre 2024 et 2025, passant de 1 117 entretiens à 820 d'une année à l'autre.

Cette diminution ne permet pas de conclure à une baisse des besoins d'accompagnement psychologique. Elle peut notamment s'expliquer par le niveau exceptionnellement élevé de l'activité en 2024, ainsi que par des évolutions ponctuelles dans les modalités d'organisation et d'accueil de l'association au cours de l'année 2025. Cette évolution doit donc être interprétée avec prudence et ne permet nullement de conclure à une diminution de la complexité des situations rencontrées.

Notes au lecteur

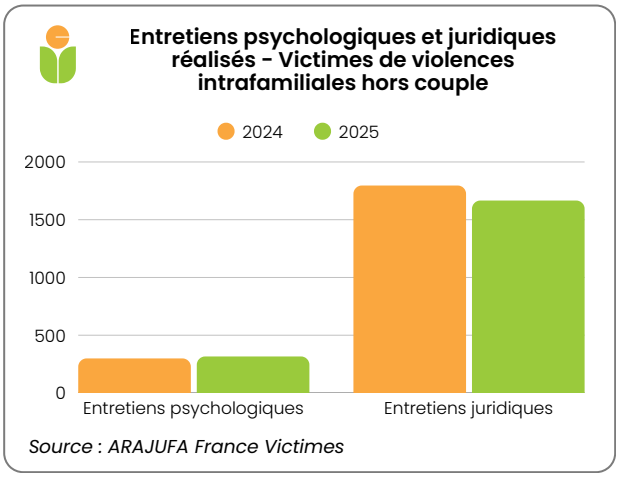
À compter de 2025, les situations de violences conjugales identifiées au sein du service d'accès au droit de l'ARAJUFA font l'objet d'une orientation systématique vers le service d'aide aux victimes. Par conséquent, les données relatives à ces situations sont désormais centralisées et enregistrées dans les statistiques du service d'aide aux victimes. Cette évolution des modalités d'enregistrement contribue à expliquer l'augmentation observée du nombre de victimes de violences conjugales accompagnées au titre de l'aide aux victimes entre 2024 et 2025. Elle doit ainsi être prise en compte dans l'analyse de l'évolution annuelle des données.

Cofinancé par L'Union européenne
PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION
Caf de la Réunion

- **FOCUS VIOLENCES INTRAFAMILIALES**

L'ARAJUFA accueille également des personnes victimes de violences intrafamiliales commises en dehors du cadre conjugal, qui peuvent bénéficier d'un accompagnement juridique et/ou psychologique. Entre 2024 et 2025, le nombre d'entretiens psychologiques réalisés auprès de ces victimes est resté relativement stable, tandis que le nombre d'entretiens juridiques a enregistré une légère diminution (-7 %).

Ces évolutions témoignent ainsi d'un besoin d'accompagnement qui demeure globalement constant pour les victimes de violences intrafamiliales hors couple.



Source : ARAJUFA France Victimes

Notes au lecteur

L'ARAJUFA intervient dans 20 antennes de justice pour du soutien psychologique ou juridique et assure une permanence à la maison France services de Piton Goyaves depuis avril 2021. L'ARAJUFA assure également des permanences aux CHU de Saint-Denis et de Saint-Pierre, ainsi qu'à la Maison des Femmes, de la Mère et de l'Enfant Ouest (MFME).

La mise à l'abri d'urgence des victimes de violences conjugales

Le service intégré de l'accueil et de l'orientation (SIAO) assure la gestion du 115, numéro d'urgence et de mise à l'abri, qui fonctionne 24h/24.
Les victimes de violences intrafamiliales et conjugales peuvent contacter le 115 pour bénéficier d'un abri d'urgence. Ces dernières sont orientées en premier lieu vers les structures d'accueil et d'hébergement d'urgence temporaire (SAUT), à défaut dans les centres d'hébergement et d'accueil d'urgence (CHAU) ou dans les dispositifs de pensions gîtes hôtels (PGH).

- **STRUCTURE D'ACCUEIL ET D'HÉBERGEMENT D'URGENCE TEMPORAIRE (SAUT)**

Les SAUT sont exclusivement dédiées aux femmes, avec ou sans enfants, victimes de violences conjugales ou intrafamiliales.
En 2025, on comptabilise 5 structures réparties dans chaque arrondissement de l'île, gérées par des associations spécialisées dans l'accompagnement des publics vulnérables ; 247 personnes ont été orientées en SAUT.

- **CENTRE D'HÉBERGEMENT ET D'ACCUEIL D'URGENCE (CHAU)**

Les CHAU accueillent les femmes victimes de violences conjugales ou en rupture familiale, sans leur être cependant dédiés.
En 2025, 5 centres d'hébergement sont disponibles sur le territoire ; 168 ménages ont été accueillis, représentant au total 405 personnes.

- **PENSION GÎTE ET HÔTEL (PGH)**

En cas d'indisponibilité dans ces structures d'urgence, une place est alors proposée à la victime en nuitée hôtelière (PGH). Elle est ensuite réorientée prioritairement vers un CHAU ou un SAUT dès qu'une disponibilité de places est enregistrée.
En 2025, 180 ménages ont été mis à l'abri en PGH, au titre de violences conjugales et/ou intrafamiliales, représentant 342 personnes.
Source : Rapport d'activités 2025 du SIAO de La Réunion

Cofinancé par L'Union européenne
PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION
ALLOCATIONS FAMILIALES Caf de la Réunion

HEVA : un dispositif pour permettre l'hébergement et l'accompagnement des victimes de violences au sein du couple

Le dispositif "HEVA" mis en place le 1er mars 2023, est un dispositif d'Accompagnement des Victimes de Violences Intrafamiliales. Il vise à proposer un accompagnement global aux personnes victimes de VIF, par le biais de 18 places dédiées à de l'hébergement de stabilisation. Ainsi, via ce dispositif, l'association FEKLER ambitionne de proposer :

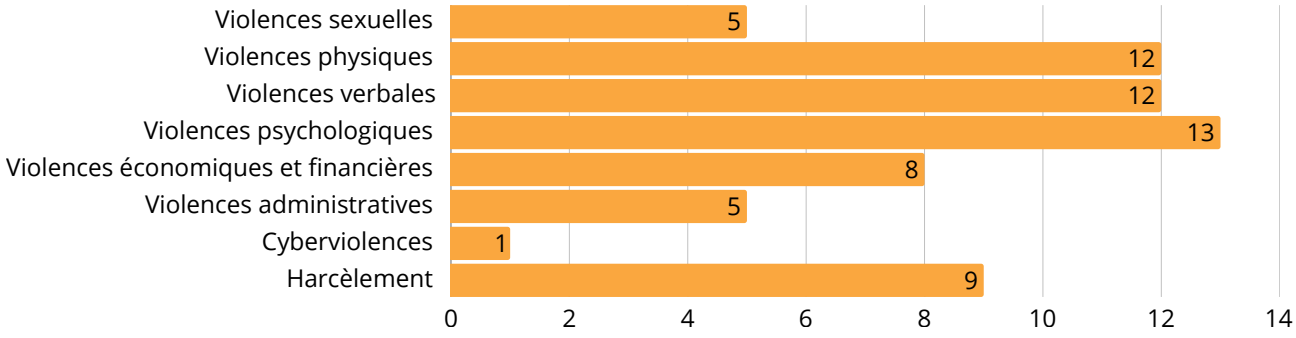
- un accueil rapide avec une mise à l'abri post-urgence en appartement autonome, via une solution d'hébergement ou de logement.
- un accompagnement global, respectueux des droits et du rythme de chaque personne accueillie.
- un soutien et une prise en charge psychologique gratuite, assurés par une psychologue professionnelle.
- une orientation coordonnée et adaptée vers des partenaires spécialisés en victimologie, en fonction des besoins et des souhaits de la personne.
- un accompagnement dans les démarches de dépôt de plainte et le suivi des procédures judiciaires.

Le dispositif HEVA s'adresse :

- aux personnes victimes de violences intrafamiliales (ménages, avec ou sans enfant) ;
- ayant déposé plainte ou ayant cette démarche en perspective ;
- se trouvant dans une situation immédiate de rupture de lien direct avec l'auteur des violences.

Pour en bénéficier, les victimes de violences intrafamiliales sont d'abord mises à l'abri par le 115 et sont ensuite orientées vers le dispositif HEVA par le SIAO-Urgence, dans le cadre du volet «transition». Certaines de ces victimes, après une période transitoire, peuvent intégrer un appartement dit «Perspective» si elles disposent de ressources pérennes ou mobilisables à court terme leur permettant de payer un loyer, et si elles sont en capacité d'atteindre une autonomie rapide.
En 2025, 35 personnes sont dans la file active du dispositif dont 13 adultes et 22 enfants.

Typologie des violences subies par les victimes intégrant le dispositif HEVA



Source : Association Fekler, rapport d'activité 2025

Cofinancé par L'Union européenne
PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION
Caf de la Réunion

4 La lutte contre la récidive par l'accompagnement des auteurs de violences conjugales

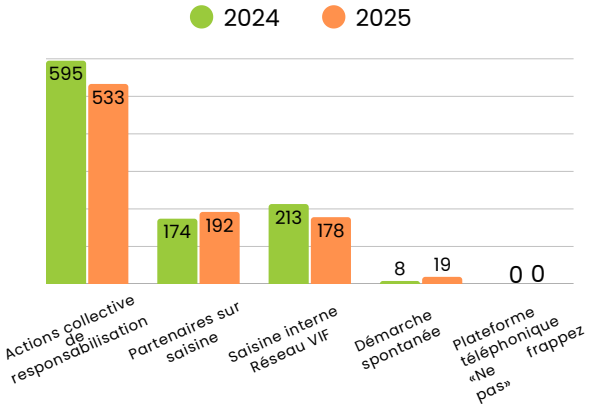
Le centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales (CPCA)

À la suite des Grenelles contre les violences conjugales de 2019 ayant acté la nécessité d'une approche systémique du phénomène, le Premier ministre a annoncé la création de plusieurs centres de prise en charge des auteurs de violences (CPCA), avec un déploiement prévu dès 2020.

Ces centres sont pilotés au niveau national par le Service aux Droits des Femmes et de l'Égalité (SDFE). Ils constituent des lieux ressources à l'échelle régionale ou interdépartementale, offrant un accompagnement global et pluridisciplinaire aux auteurs de violences, sur la base du volontariat ou dans le cadre de mesures judiciaires. Leur objectif n'est pas de remplacer les dispositifs existants, mais d'apporter une coordination entre les interventions judiciaires, sociales et sanitaires, afin de prévenir la récidive et protéger les victimes.

Opérationnel depuis avril 2021 à La Réunion, le CPCA est porté par l'association Réseau VIF dans le prolongement de ses missions, avec quatre principaux points d'intervention.
(Cf. Cartographie des CPCA à La Réunion)

Évolution du nombre d'orientation vers le dispositif CPCA (2024-2025)



Source : Réseau VIF, 2025

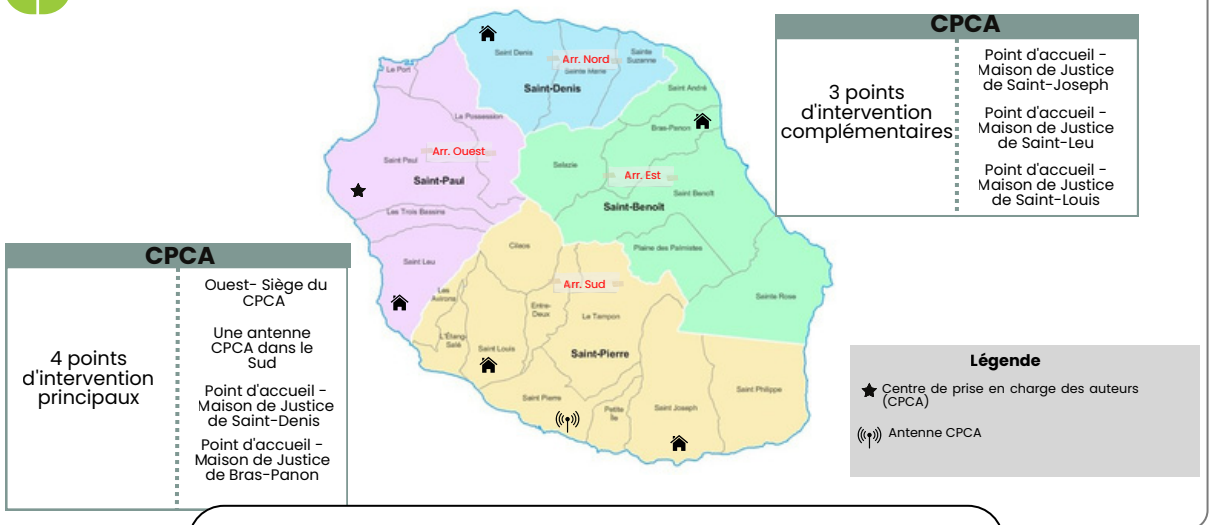
Les auteurs de violences conjugales sont orientés vers le CPCA soit par démarche spontanée, soit par les partenaires (SPIP,SCJE, FNACAV…) ou encore par saisine interne du Réseau VIF. Ils sont alors reçus en entretien individuel pour évaluer les besoins et leur proposer un parcours d'accompagnement adapté, sous la forme de 2 modules d'action :

- un accompagnement individuel portant, selon les besoins de l'auteur, sur l'hébergement et le logement, l'insertion professionnelle, le juridique/judiciaire, le soin, la parentalité ;
- un accompagnement collectif, visant une prise de conscience et une responsabilisation de l'auteur organisé selon l'étape de la procédure judiciaire, sous forme de stage de responsabilisation, de stage de citoyenneté ou de groupe de parole ;

L'accompagnement CPCA peut intervenir en pré ou post sentenciel.

En 2025, 767 auteurs ont été accueillis, quelle que soit la modalité de prise en charge. 374 d'entre eux ont bénéficié d'une prise en charge individuelle.

CARTOGRAPHIE DU CENTRE DE PRISE EN CHARGE DES AUTEURS (CPCA)



Cofinancé par L'Union européenne
PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION
Caf de la Réunion

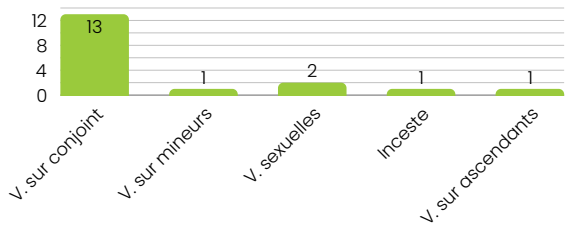
Le dispositif d'accompagnement des auteurs de violences intrafamiliales à La Réunion (DAAVIF)

Géré par le pôle social de l'association FEKLER, le dispositif d'accompagnement des auteurs de violences intrafamiliales (le DAAVIF), a pour objectif de prévenir la récidive en matière de violences intrafamiliales et permettre d'une part l'accueil et l'hébergement, hors du foyer familial, des auteurs placés sous surveillance électronique ou en libération conditionnelle et d'autre part, leur accompagnement individualisé pour des soins et des démarches de réinsertion.

En 2025, le SPIP a effectué 30 orientations vers le DAAVIF marquant une légère diminution de 11% par rapport à 2024 (34 orientations).

Sur l'année 2025, le DAAVIF a accompagné 13 personnes auteures de violences intrafamiliales, contre 15 en 2024 et en 2023 - et 11 en 2022 - marquant ainsi une légère baisse des personnes suivies.

Motifs d'incarcération des auteurs accompagnés via le DAAVIF (2025)



Source : Rapport d'activité DAAVIF - 2025

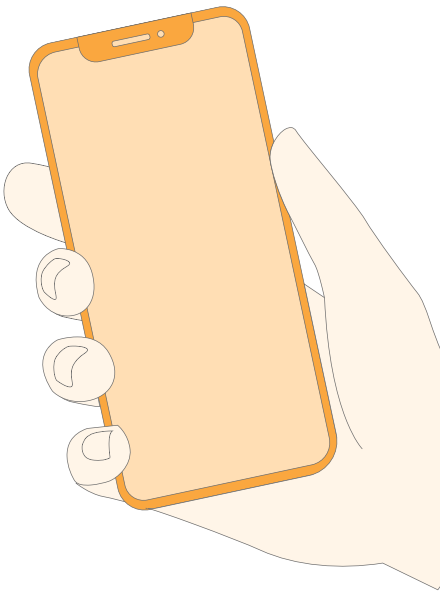
Sur les 13 personnes accompagnées en 2025, la totalité des auteurs ont été reconnus coupables de violences sur conjointe, dont une personne en présence de mineurs.

Le numéro d'écoute "Ne Frappez pas" *08 019 019 11* pour prévenir des violences exercées par l'auteur

Ouverte en 2020, cette ligne d'écoute gratuite est gérée par la Fédération Nationale des Associations et des Centres de prise en charge d'Auteurs de Violences con jugales & Familiales (FNACAV). Cette plateforme téléphonique nationale assure une écoute active du lundi au samedi de 10h à 16h (heure hexagonale), aux auteurs, potentiels auteurs et à leur entourage en difficulté devant la montée des tensions au sein du couple ou de la famille. Les appels proviennent également de professionnels ou de victimes appelant pour leur conjoint.

Les permanences téléphoniques y sont assurées par des professionnels – psychologues, éducateurs, thérapeutes - qui conseillent et proposent une aide afin d'éviter un passage éventuel à l'acte. Les écoutants orientent également les auteurs de violences conjugales s'étant déclarés comme tels vers les partenaires locaux, tels que le CPCA (Centre de Prise en Charge des Auteurs de Violences Conjugales).

Depuis son ouverture en avril 2020, cette plateforme d'écoute comptabilise 14 355 appels dont 149 provenant de La Réunion.



Sur l'année 2025 en particulier, les appels provenant de La Réunion représentent 1,2% du total des appels émis depuis la France entière, soit 30 appels. La durée moyenne des appels provenant de La Réunion est de 14 minutes et 57 secondes.

Source : FNACAV, 2025

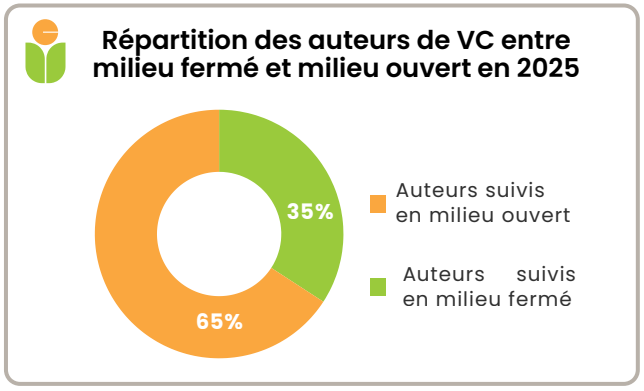
Cofinancé par L'Union européenne
PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION
ALLOCATIONS FAMILIALES Caf de la Réunion

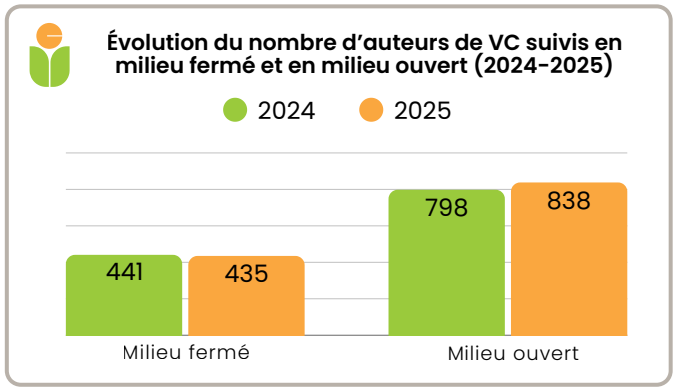
Le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP)

Le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) est un service déconcentré de l'administration pénitentiaire dans chaque département, placé sous l'autorité du directeur régional des services pénitentiaires. Il assure le contrôle et le suivi des peines exécutées en milieu ouvert et en milieu fermé.
Conscient de l'importance de la problématique des violences conjugales au sein du territoire réunionnais, le SPIP de La Réunion a développé depuis plusieurs années des dispositifs dans le but d'améliorer la prise en charge des auteurs de violences conjugales et de prévenir le risque de récidive. Son action s'inscrit par ailleurs dans un réseau partenarial particulièrement étoffé, regroupant notamment les autorités judiciaires et les associations d'aide aux victimes.

En 2025, le SPIP de La Réunion a assuré le suivi de 4 784 personnes, dont 1 293 auteurs de violences conjugales, soit 27 % de l'ensemble du public accompagné. L'activité du SPIP est donc restée globalement stable par rapport à 2024, avec une légère baisse de 1,5 % du nombre total de personnes suivies.

Le nombre d'auteurs de violences conjugales a quant à lui augmenté, passant de 1 239 en 2024 à 1 293 en 2025. Parmi ces derniers, 435 étaient suivis en milieu fermé et 838 en milieu ouvert.





Source : Service d'insertion et de probation de La Réunion, 2025

Le Nouvel Hébergement pour les Auteurs des Violences Intrafamiliales à La Réunion (NHAVIR)

Mis en place en janvier 2025, le NHAVIR est un centre d'hébergement et d'accompagnement destiné aux auteurs de violences intrafamiliales. Porté notamment par l'association Réseau VIF, il vise à améliorer la prise en charge des auteurs tout en renforçant la protection des victimes. Le centre accueille, sur la base du volontariat et avec l'accord de l'autorité judiciaire, des auteurs de violences intrafamiliales en chambre individuelle ou double. L'objectif consiste à les éloigner temporairement du domicile afin de permettre aux victimes, notamment les femmes et les enfants, de conserver leur logement et leurs repères.
Le NHAVIR propose un accompagnement global centré sur la responsabilisation des auteurs, le développement de leur autonomie, la prévention de la récidive et la réflexion sur le sens de la peine. Il s'inscrit dans une approche innovante, visant à prévenir la reproduction des violences et à contribuer durablement à la lutte contre les violences intrafamiliales à La Réunion.

Les premiers accueils physiques au NHAVIR ont eu lieu en mai 2025. D'une capacité de 8 places pour l'ensemble de l'île, le dispositif a atteint sa pleine capacité, avec l'accueil de 8 hommes auteurs de violences.

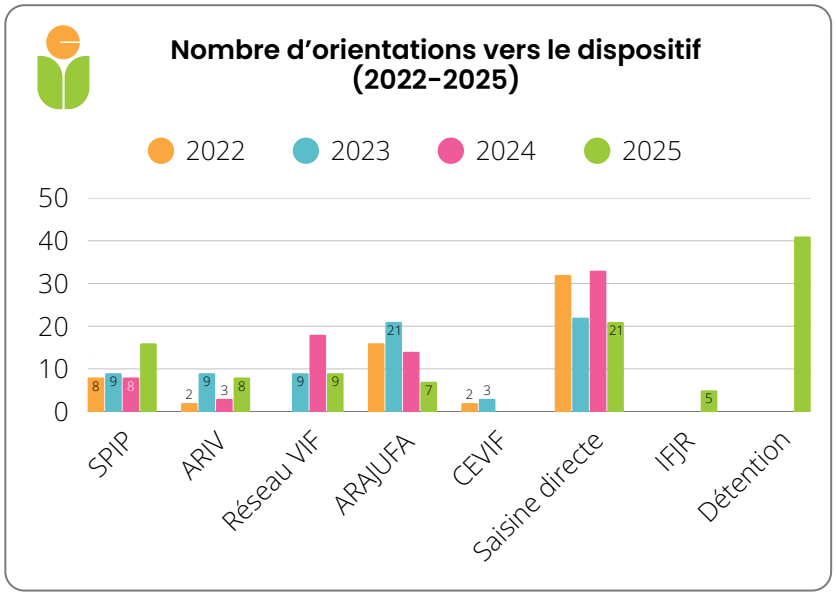
Cofinancé par L'Union européenne
PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION
ALLOCATIONS FAMILIALES Caf de la Réunion

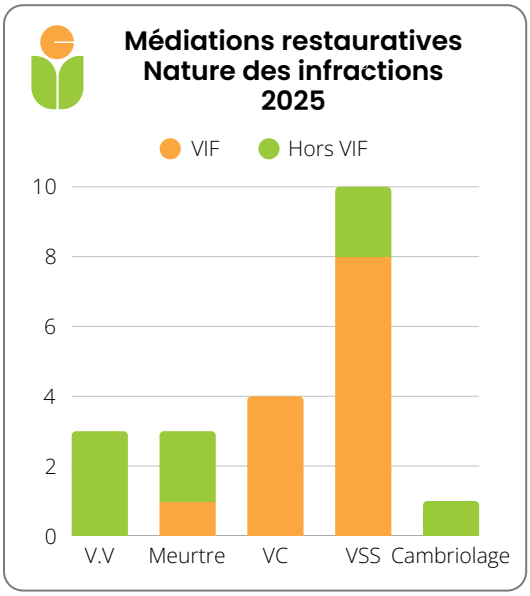
La justice restaurative à La Réunion

La justice restaurative est une mesure gratuite, s'ajoutant à la justice pénale. Elle offre la possibilité d'instaurer un dialogue entre la victime, l'auteur de l'infraction ou toute autre personne impliquée, facilitée par un médiateur impartial et formé. Cette rencontre volontaire s'inscrit dans un espace sécurisé et confidentiel permettant aux participants d'échanger sur leurs ressentis, émotions et attentes, en lien avec l'infraction - de n'importe quelle nature - et de ses conséquences.

L'objectif de la justice restaurative est de favoriser la reconstruction de la victime, d'encourager la responsabilisation de l'auteur de l'infraction et de faciliter sa réintégration sociale.
Chaque mesure de justice restaurative est confidentielle et indépendante de la procédure pénale. Elle peut intervenir à tout moment de la procédure pénale et être interrompue à chaque instant. Son degré de réussite ou d'échec n'affecte pas la décision judiciaire.

À La Réunion, une antenne de l'Institut Français pour la Justice Restaurative (IFJR) s'implante en 2019, et c'est en 2023 qu'une Antenne Réunionnaise de Coordination de la Justice Restaurative (ARCJR) voit le jour. Ces deux instances se partagent les deux secteurs de l'île et interviennent directement sur la coordination partenariale, la mise en place d'actions d'information et de sensibilisation à destination des professionnels et des justiciables, ainsi que l'orientation et l'animation de mesures de justice restaurative.





Source : Bilan Justice Restaurative 2025 - IFJR - ARCJR

En 2025, 117 personnes ont été orientées vers la justice restaurative (+27% par rapport à 2024). L'année 2025 est marquée par une mobilisation renforcée en faveur de l'information des justiciables placés en détention.
21 médiations restauratives ont été mises en œuvre (+61,5% par rapport à 2024) dont 72% à l'initiative de la personne auteure.

Cofinancé par L'Union européenne
PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION
Caf de la Réunion

GLOSSAIRE

ARAJUFA : Association réunionnaise d'aide juridique aux familles et aux victimes
ARCJR : Antenne Réunionnaise de Coordination de la Justice Restaurative
AUU : Aide Universelle d'Urgence
CHAU : Centre d'hébergement et d'accueil d'urgence
CPCA : Centre de prise en charge des auteurs
DAAVIF : Dispositif d'accompagnement des auteurs de violences intrafamiliales
DEETS : Direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
DRDFE : Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité
DTPN : Direction territoriale de la police nationale
FNACAV : Fédération Nationale des Associations et des Centres de prise en charge d'Auteurs de Violences con jugales & Familiales
FSI : Forces de Sécurité Intérieur
IFRJ : Institut Français pour la Justice Restaurative
ISCG : Intervenant social en commissariat de police et en gendarmerie
LEAO : Lieu d'écoute, d'accueil et d'orientation
MFME : Maison des Femmes, de la Mère et de l'Enfant
MPF : Maison de protection des familles
NHAVIR : Nouvel Hébergement pour les Auteurs des Violences Intrafamiliales à La Réunion
ORVIFF : Observatoire réunionnais des violences faites aux femmes
PEAO : Point d'Écoute d'Accueil et d'Orientation
PGH : Pension gîte-hôtel
PND : Pack Nouveau Départ
SAUT : Structure d'accueil d'urgence temporaire
SIAO : Service intégré de l'accueil et de l'orientation
SPIP : Service pénitentiaire d'insertion et de probation
VC : Violences conjugales
VIF : Violences intrafamiliales

Cofinancé par L'Union européenne
PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION
Caf de la Réunion

REMERCIEMENTS

L'ORVIFF remercie l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs pour leur contribution tout au long de l'année, s'agissant de la collecte des données, la relecture et la validation des écrits. Nous remercions tout particulièrement Manon CHIAPPINI stagiaire à l'ORViFF pour son précieux travail sur ce document.
Ces collaborations encrées de longue date ou naissantes, contribuent à enrichir l'analyse des politiques publiques en matière de violences au sein du couple.

ORViFF

Document édité en septembre 2026 par:

OBSERVATOIRE RÉUNIONNAIS DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

6 RUE DES MESSSAGERIES - 97404 SAINT DENIS CEDEX

orviff@reunion.gouv.fr

Cofinancé par L'Union européenne

PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité (DRDFE)

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf de la Réunion